



Litige immobilier copropriétaires

Par **SANDRINE**, le **08/02/2010** à **17:26**

Bonjour,rrnrNous étions propriétaires d'un appartement situé à Versailles. Ce dernier a été vendu en Juillet 2008. Récemment, nous avons appris que la salle de bain de la personne habitant au-dessus s'était affessée, dû apparemment à une poutre mal renforcé chez nous. Le voisin ayant subi ce préjudice a essayé de manière non conventionnelle de nous retrouver - amis en commun- et nous as harcelé nous indiquant qu'il fallait qu'on lui paye ses travaux???!!! Il a fait intervenir un expert qui a émis un rapport, que je qualifierai de non officiel puisque c'est une personne qu'il connaît et qui n'a été mandaté par aucun homme de loi. Le syndic nous a envoyé copie de l'acte d'expertise et attends sans doute que l'on revienne vers lui? Mais je ne comprends pas ce que nous avons à voir dans cette affaire. Effectivement, nous sommes les derniers à avoir fait des travaux dans cet appartement, cependant nous ne sommes plus propriétaires! rnPourriez-vous SVP m'indiquer la marche légale à suivre?rnJe pense que nous ne devons pas répondre; cela signifierait que nous pensons avoir quelque chose à nous reprocher et que nous devons attendre une assignation mais qui viendrait du nouveau propriétaire...notre voisin devant se tourner vers ce dernier et pas vers nous...rnQu'en pensez-vous?rrnrMerci pour votre retour.rnrnrCordialement, rnMelle Enguehard